



BARÈMES

Vacances des enfants

BARÈME/JOUR				TRANCHES QF	VACANCES EN CENTRE DE LOISIRS	
Séjours enfants accompagnés	Colonies de vacances hors AVEA	Séjours linguistiques extérieurs à La Poste	Classe découverte		Barème/jour	1/2 journée
9,00 €	15,00 €	24,00 €	15,00 €	T01	7,00 €	3,50 €
8,80 €	14,50 €	23,20 €	14,50 €	T02	6,80 €	3,40 €
8,60 €	14,00 €	22,40 €	14,00 €	T03	6,60 €	3,30 €
8,40 €	13,50 €	21,70 €	13,50 €	T04	6,40 €	3,20 €
7,80 €	12,50 €	20,10 €	12,50 €	T05	5,90 €	3,00 €
7,50 €	11,60 €	18,70 €	11,60 €	T06	5,50 €	2,80 €
7,00 €	10,80 €	17,40 €	10,80 €	T07	5,10 €	2,60 €
5,00 €	9,00 €	14,60 €	9,00 €	T08	4,30 €	2,20 €
3,50 €	7,50 €	12,20 €	7,50 €	T09	3,60 €	1,80 €
3,30 €	6,30 €	10,20 €	6,30 €	T10	3,00 €	1,50 €

BON À SAVOIR

Depuis 2021, aucune limite d'âge ne s'applique pour les enfants en situation de handicap pour la prestation «séjours enfant accompagné» et la prestation «colonie de vacances» adaptés aux jeunes adultes en situation de handicap. Pour cette dernière prestation, les postiers parents perçoivent le montant d'aide le plus élevé quel que soit leur QF.

Par ailleurs, le COGAS participe aux frais de séjour en centres de vacances spécialisés pour handicapés à hauteur de 30 €/jour dans la limite de 45 jours/an/enfant, sans conditions de ressources.

FO Com insiste sur l'exigence d'augmenter les budgets dédiés aux offres vacances afin que les postiers bénéficient d'une meilleure aide. Cette mesure permettra sans nul doute d'accroître le nombre de postiers partant en vacances.

